



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VASSEL

PUY-DE-DÔME

ANNEE 2023

COMMUNE DE VASSEL

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE**

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) ESCARPA

Prénoms LUDOVIC

Profession ou qualité Président de l'Association VASSEL EN FETE

Domicile 63910 VASSEL

10 CHEMIN DE L'ECOLE

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A VASSEL

Du 24/09/2023

au 24/09/2023

A l'occasion de (1) VIDE GRENIER

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 01/08/2023

ARRETE DU MAIRE

La Maire de la commune de VASSEL Arrêté n° 2022_1711_001

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

L'association VASSEL EN FETE

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à VASSEL

Du 24/09/2023

de

06:00:00

heures.

Au 24/09/2023

jusqu'à

20:00:00

heures.

Fait à VASSEL

Le Maire

Le 01/08/2023

Françoise BERNARD

